

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE370

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 8

A l'alinéa 5, substituer au mot :

« interprofession »,

les mots :

« organisation interprofessionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec l'expression utilisée à l'article L. 632-4 du code rural et de la pêche maritime.